

# Communiqué



## DE PRESSE

Paris, le 3 octobre 2022

**La Métropole du Grand Paris officialise  
la [Charte Métropolitaine pour une Construction Circulaire](#)  
et conventionne respectivement avec la Société du Grand Paris (SGP)  
et le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB)**

Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, et Xavier LEMOINE, Vice-président délégué à l'économie circulaire, collaborative, sociale et solidaire, officialisent la Charte Métropolitaine pour une Construction Circulaire, et conventionnent, respectivement avec Jean-François MONTEILS, Président du directoire de la Société du Grand Paris, et Etienne CREPON, Président du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment.

La Charte constitue un cadre d'engagements volontaires et ambitieux, et vise à faire converger les objectifs de sobriété et de renouvellement urbain.

« La Métropole du Grand Paris a fait de l'économie circulaire une priorité de sa politique de développement économique. Cette Charte, adoptée à l'unanimité lors du Conseil métropolitain du 1<sup>er</sup> juillet 2022, témoigne de notre capacité à fédérer l'ensemble des acteurs d'une filière à enjeux pour accélérer la transition écologique et énergétique. Son lancement n'est qu'un point de démarrage, nous devons pouvoir la faire vivre et évoluer ensemble », déclare Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris.

« La Charte Métropolitaine pour une Construction Circulaire est un référentiel pionnier et ambitieux résultant d'une démarche de concertation poussée. Nous sommes ravis de constater que les parties prenantes de la filière y adhèrent pleinement », souligne Xavier LEMOINE, Vice-président délégué à l'économie circulaire, collaborative, sociale et solidaire.

▪ **La filière de la construction : secteur clé de la résilience des villes**

Axe prioritaire de la récente *Stratégie métropolitaine d'économie circulaire et solidaire*, le secteur de la construction concentre 40% des ressources consommées (hors terres) et 75% des déchets générés à l'échelle métropolitaine. Fort enjeu de résilience, la transition écologique de la filière est également vectrice de nouvelles activités et d'emplois, à l'image de la fabrique Cycle Terre située à Sevran ou de la plateforme RéAvie dédiée au réemploi des matériaux à la Courneuve.

▪ **La Charte Métropolitaine pour une Construction Circulaire : 30 engagements / plus de 100 organisations mobilisées**

La coopération territoriale est un levier clé pour accélérer la transformation de la filière de la construction. Facilitateur institutionnel, la Métropole du Grand Paris a concerté l'ensemble des parties prenantes de la chaîne de valeur afin d'élaborer une charte ambitieuse et partagée. Les 30 engagements inscrits à la charte démontrent l'implication réciproque des différents signataires. Plus

de 100 organisations représentent les six grandes catégories d'acteurs concernées : prescripteurs, maitres d'ouvrage, maitres d'œuvre, entreprises de travaux, filières gros-œuvre et second-œuvre.

▪ **Un guide opérationnel de la construction circulaire pour les maitres d'ouvrages métropolitains**

La mise en œuvre de la Charte Métropolitaine pour une Construction Circulaire démarre par la livraison d'un [catalogue des solutions](#) élaboré par la Métropole du Grand Paris à destination des décideurs locaux en charge de l'aménagement et de la construction. Cet outil opérationnel consolide des fiches pédagogiques, des retours d'expériences et un annuaire des porteurs de solutions disponibles à l'échelle métropolitaine.

**Plus de 100 organisations mobilisées autour de la Charte, parmi lesquelles :**

- **Collectivités** : Paris, Chaville, Sceaux, Montfermeil, Plaine Commune, Est-Ensemble, Bouche Nord de Seine, etc.,
- **Organisations professionnelles** : AORIF-Union sociale pour l'habitat d'Île-de-France, Ordre des architectes Île-de-France, Fédération Française du Bâtiment (FFB), Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) Grand Paris, Fibois Île-de-France, etc.),
- **Aménageurs** : Grand Paris Aménagement, SEQUANO, Société du Grand Paris, SOLIDEO, etc.)
- **Entreprises** : Bouygues, Vinci, Eiffage, Saint-Gobain, CEMEX, etc.

**A l'occasion de ce lancement, deux partenariats structurants en matière de construction circulaire ont été signés :**

1 – Avec la Société du Grand Paris

« La Société du Grand Paris et la Métropole du Grand Paris engagent une dynamique commune visant à promouvoir le recours massifié aux éco-matériaux dans le cadre des opérations d'aménagement et de construction menées à l'échelle métropolitaine. Ce partenariat intègre notamment un axe de R&D (chaire économie circulaire & métabolisme) et un volet dédié à l'accompagnement des maitres d'ouvrage locaux », explique Jean-François MONTEILS, Président du directoire de la Société du Grand Paris.

[> Pour en savoir plus : cliquez ici](#)

2 – Avec le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB)

« Le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) et la Métropole du Grand Paris (MGP) nouent un partenariat stratégique autour de la massification des pratiques liées à l'économie circulaire et au réemploi des matériaux. Cette massification passera par la structuration de la filière, en particulier concrétisée par l'accompagnement et la fiabilisation de centres de reconditionnement, permettant de remettre sur le marché, à l'issue de process caractérisés, des produits, équipements ET matériaux de seconde main, aux propriétés vérifiées et reconnues », déclare Etienne CREPON, Président du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment.

[> Pour en savoir plus : cliquez ici](#)